

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET SUPERFICIELLE DU DOMAINE PUBLIC



Occupation du Domaine Public
Tél : 05.57.52.98.84
Tél : 06 87 60 63 21

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande écrite, **15 jours avant la date de l'occupation**. Pour ce faire le présent document est à adresser, dûment complété, au service ODP Hôtel de Ville 33311 Arcachon Cedex ou par courriel : ODPchantier@ville-arcachon.fr

Partie à remplir par le Demandeur

Je soussigné(e) : SIRET :
(pour les particuliers fournir une pièce d'identité)

Représentant l'entreprise (le cas échéant) :

Adresse :

Téléphone obligatoire : Courriel :

1) sollicite l'autorisation d'occuper une partie du domaine public pour les activités suivantes :

- Installer une clôture de chantier* Installer un échafaudage* Déposer une benne
 Autre à préciser :

(* joindre le plan des installations de chantier)

Adresse précise	Date de début	Date de fin	Dimensions en m ²
Emplacement occupé :			
<input type="checkbox"/> chaussée <input type="checkbox"/> trottoir <input type="checkbox"/> place de stationnement <input type="checkbox"/> autre, à préciser : Nombre :			
<input type="checkbox"/> Occupation avec impact sur la circulation - à préciser :			
Permis de construire ou Autorisation de travaux (le cas échéant) :			
Numéro :		Date de délivrance :	

2) m'engage à matérialiser la réservation des places, ne pas compromettre la sécurité des usagers de la voie publique, ne pas bloquer la circulation automobile, signaler correctement l'obstacle formé par mon installation (seule ma responsabilité restant engagée dans le cas d'un accident).

3) m'engage à respecter la charte chantier de la ville.

4) m'engage à établir des constats d'huissier d'état de voirie avant et après autorisation.

5) m'engage à remettre en état la voirie dans les conditions définies par les services techniques de la Ville.

6) m'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public sur la base des tarifs fixés par décision du Maire du 12 décembre 2019 (soit pour 2020 : 1,08 € / m² / jour en zone stationnement payant et 0,73 € / m² / jour dans les autres secteurs).

7) m'engage à mettre en œuvre un Plan de Prévention Sécurité et Protection de la Santé, intégrant les mesures COVID 19 (joindre à la demande le plan de prévention).

Fait à

Signature et pour les entreprises cachet obligatoire

le

Partie réservée à la Mairie

Nom du placier : Date : Signature :

Etat des lieux :

Directives particulières à respecter :

La Mairie d'Arcachon accorde l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur la base de la présente demande.

Fait à Arcachon, le

Pour le Maire et par délégation,
Martine PHELIPPOT
Maire Adjoint Délégué aux Travaux
Aux relations avec les Usagers
Et à l'Urbanisme